

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE  
LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À  
CÔTE SAINT-LUC, À 19 H 45**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.  
Le conseiller Sidney Benizri  
Le conseiller Mike Cohen, B.A  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
La conseillère Ruth Kovac, B.A.  
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.  
Le conseiller David Tordjman, Ing.

ÉTAIENT ABSENTS :

La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M<sup>me</sup> Tanya Abramovitch, directrice générale  
M<sup>me</sup> Nadia Di Furia, directrice générale associée  
M<sup>e</sup> Jonathan Shecter, co-directeur général, directeur des services  
juridiques et greffier  
M<sup>e</sup> Jason Prévost, assistant-greffier, agissant à titre de secrétaire de  
réunion

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

La période de questions a débuté à 19 h 52 pour se terminer à 20 h 10. Cinq (5) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Erick Dahan

Le résidant a indiqué qu'il était préoccupé par le projet de démolition de l'immeuble situé au 5616 McMurray, notamment, en ce qui concerne la circulation, les vibrations, le bruit et la pollution causés par les travaux de construction. Il a ensuite mentionné qu'il était préoccupé principalement par la conception et la hauteur de l'immeuble proposé. Il a également demandé au conseil d'examiner sérieusement tous les arguments qui seront présentés à la réunion de ce soir; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que le Conseil examinera davantage le projet proposé et la différence de hauteur entre le nouvel immeuble juxtaposé aux immeubles avoisinants, le tout conformément à la loi.

2) Paolo Aurore

Le résidant a indiqué que les règles concernant la hauteur de l'immeuble nouvellement proposé devraient être révisées de manière que ledit immeuble proposé s'intègre mieux à l'immeuble adjacent, et il a aussi mentionné que la propriété en question est presque trois (3) pieds de plus en hauteur que le voisin arrière; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que la différence de hauteur entre sa propriété et le projet proposé n'est pas prise en compte selon le règlement en vigueur. Le résidant a également exprimé sa préoccupation concernant le 3pi. de marge de recul latérale en raison de l'accumulation de neige et des problèmes de sécurité en cas d'incendie. Il a également mentionné que le voisin qui habite le

5614 McMurray devrait être préoccupé par la question de la marge de recul latérale; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que la Ville a envoyé un avis au voisin en question et qu'il ne s'était pas opposé à cette dérogation. Le résidant a également mentionné que la conception ne s'harmonise pas au voisinage.

Le résidant a également suggéré au Conseil que, lors de la révision de ses règlements, il devrait tenir compte de la durabilité des matériaux (tels que le sapin de Douglas et le bouleau massif) retirés des maisons résultant de projets de rénovation comme celui-ci.

3) David Lang

Le résidant a indiqué qu'il était préoccupé par la conception de l'immeuble reconstruit proposé dans le cadre du projet de démolition, car elle ne correspond pas au caractère des autres maisons situées sur la rue. Il a également mentionné qu'il s'inquiète de la hauteur de la propriété en question, celle-ci étant à environ 3 pieds de plus que sa maison qui est située à l'arrière. Il a ensuite indiqué que la fenêtre existante donnait sur sa chambre à coucher et que les travaux de rénovation proposés seraient encore plus intrusifs. Le résidant a réitéré que sa principale préoccupation est que la conception ne s'harmonise pas avec les maisons voisines; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que le projet de démolition serait renvoyé au comité consultatif d'urbanisme pour un examen plus approfondi et que la Ville respecte en effet les obligations de la loi, mais aussi qu'elle allait bien au-delà celles-ci.

4) Haim Fruchter

Le résidant s'enquiert de l'opinion du propriétaire voisin concernant le projet de démolition proposé et mentionne en outre que ledit voisin lui a indiqué qu'il s'opposait au projet; ce à quoi le maire Brownstein a répondu qu'une objection formelle écrite de ce voisin devait être envoyée à la Ville, car les membres du personnel ont envoyé des avis au voisin, mais la Ville n'a pas eu de réponse de sa part.

5) Heather Thomson

Le résidant a exprimé des préoccupations quant à la hauteur et à la conception du projet de démolition proposé situé au 5616 McMurray. Elle a également mentionné qu'en raison de la hauteur de l'immeuble proposé, le soleil matinal sur sa propriété sera bloqué. Elle a également indiqué que le bruit incommoderait les résidants qui demeurent au foyer, surtout ceux qui ont de jeunes enfants comme elle; plus spécifiquement, ses enfants qui ont besoin de faire des siestes en après-midi seront incapables de le faire. Elle s'est ensuite enquis des lois et règlements relatifs aux projets de démolition; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que les travaux de rénovation et de démolition d'envergure sont admissibles s'ils sont conformes aux règlements de la Ville. Elle a ensuite mentionné que la réduction proposée de la marge de recul latérale de 3 pi. semble déraisonnable compte tenu de la quantité de neige qui pourrait s'accumuler en hiver.

190901

**DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION RENDUE LE 9 SEPTEMBRE 2019  
CONCERNANT UNE DEMANDE POUR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION DE  
DÉMOLITION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL LOCALISÉ AU 5616 MCMURRAY,  
NUMÉRO DE LOT 1 053 248.**

---

Cet item a été rapporté à une séance ultérieure.

190902

**APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 20 H 10, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE  
AJOURNÉE.**

---

MITCHELL BROWNSTEIN  
MAIRE

---

JASON PRÉVOST  
ASSISTANT-GREFFIER